

REÇU le

12 JUL. 2024

RÉP.....



1/154

FGX

Commune de Morrens

Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance

(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : Kessler / Melon Prénom : Sophie / Johan
 Parcelle : 151 Adresse : Ch. du Vieux-Moulin 4
 Téléphone : 076/306 51 41 Mail : sophie.kessler@bluewin.ch

B. Description de l'ouvrage

Diminution et changement des emplacements des fenêtres par rapport au dossier d'enquête 5527-2022-13

C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnées ci-dessus.

Lieu : Bellegny Date : 12.07.24
 Signature(s) : [Signature]

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :
 Lieu : Date :
 Signature(s) :

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n°: 694 Nom et prénom : Mottaç Yannick Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n°: 134 Nom et prénom : Raemy Jean-Cl. Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n°: 131 Nom et prénom : WYSS Patrick Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 16.07.2024 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Affichage au pilier public pendant 20 jours : du 17.07.2024 au 06.08.2024

Le dossier peut être consulté au greffe municipal.



Au nom de la Municipalité
 Le Syndic * [Signature] La Secrétaire [Signature]

Prix de l'autorisation : CHF 50.-